

**Examen 20: Pertes pécuniaires diverses (branche 16)
socles de compétences connaissances professionnelles**

Pertes indirectes en assurance incendie

1 Expliquer ce que l'on entend par pertes indirectes en assurance incendie risques simples.

Pertes d'exploitation

2 Décrire la notion de pertes d'exploitation (indemnisation des frais et résultats pendant la période d'indemnisation découlant d'une interruption de l'activité consécutive à un sinistre couvert).

3 Expliquer l'importance d'une assurance pertes d'exploitation (après un sinistre, rétablir l'entreprise dans la même situation financière que celle qui prévalait avant le sinistre).

4 Expliquer l'importance de la période d'indemnisation d'assurance.

5 Savoir que les pertes d'exploitation ne sont assurées que pour les risques énumérés dans l'assurance.

5 Expliquer les principales formules d'une assurance pertes d'exploitation (sur la base du chiffre d'affaires ou d'une indemnité journalière forfaitaire) ?

6 Décrire l'utilité et les modalités de la clause increase/decrease.

7 Savoir que l'assurance pertes d'exploitation peut être étendue aux pertes d'exploitation résultant d'un sinistre chez un fournisseur ou un client.

8 Comprendre ce que signifie les notions financières suivantes : chiffre d'affaires, frais fixes, frais variables, résultat net / bénéfice net.

10 Se rappeler qu'aucune indemnité n'est payée si l'entreprise ne redémarre pas ses activités après le sinistre.

Autres pertes pécuniaires

11 Savoir que la branche 16 (pertes pécuniaires diverses) ne se limite pas aux pertes d'exploitation et pertes indirectes, mais qu'elle peut également concerner le risque d'absence de travail (chômage), de location et pertes de revenus, d'intempéries et autres pertes pécuniaires.